

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**Séance du jeudi 25 juin 2026**

**Nombre de membre en exercice : 13**

**Nombre de votants : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Convocations :18 juin 2026**

Présents : Mme Adeline POLLET  
Mme Cécile FRERET  
M. Stéphane BORD  
Mme Pascale PETIT  
Mme Julie GODICHAUD  
M. Serge LIARET  
Mme Geneviève QUESMEL

Absents excusés : M. Alexis RAGACHE, Président donne pouvoir à Mme Adeline POLLET  
M. Marc AVENEL donne pouvoir à M. Stéphane BORD  
Mme Mélanie BUIGNET donne pouvoir à Mme Geneviève QUESMEL  
M. Emmanuel MARIE donne pouvoir à M. Serge LIARET  
M. Fabien SELLIER  
Mme Christine SOLMON

**OBJET** : Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de la Ville de Sotteville-lès-Rouen

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles 251-5 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 4,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif total des deux collectivités Ville et CCAS apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 604 agents répartis ainsi : 407 femmes et 197 hommes.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De créer un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS et placé auprès de la Ville de Sotteville-lès-Rouen
- De fixer, à Sotteville-lès-Rouen, le nombre de représentants titulaires du personnel à six (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- De maintenir un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- De créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail commune à la Ville et au CCAS de Sotteville-lès-Rouen.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Président du CCAS,

Alexis RAGACHE